

Mont-Joli, le 20 aout 2021

AUX SECRÉTAIRES-TRÉSORIER(S)(IÈRES), ET AU GREFFIER DES
MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MITIS

Objet : Règlement RÉG341-2021 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement
et de développement »

Madame,
Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une copie certifiée conforme à l'original du règlement numéro RÉG341-2021 « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement ». Vous trouverez les documents s'y référant sur le serveur au : **S:\Mun\COMMUN 0-RÉG341-2021.**

Vous trouverez également une copie de l'avis public de l'adoption du règlement RÉG341-2021, que vous voudrez bien publier aux endroits désignés par votre conseil, accompagné du règlement. Une copie de cet avis doit nous être retournée une fois la section « Certificat de publication » dûment complétée et signée, par la poste ou par courriel au jbeaulieu@mitis.qc.ca.

Vous remerciant de votre habituelle collaboration, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Claude Gagnon
Directeur général par intérim

p.j.